



Recyclage habilitation électrique Véhicule B1L, B2L, B1VL, B2VL

La NF C 18-550 demande à l'employeur de planifier un recyclage obligatoire pour ses salariés qui sont habilités, la périodicité de ce recyclage est recommandée tous les 3 ans.

Prérequis

- Avoir suivi la formation initiale
- Être capable de lire un schéma électrique
- Avoir des notions en électricité
- Savoir-faire un dépannage électrique

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Technicien de maintenance
- Personnes intervenant sur tous types de véhicule avec de l'électricité embarqué

Modalités et délais d'accès :

Formation présentielle

Délais d'accès : nous contacter pour programmer une formation en INTRA

Effectifs max 10 et mini 1

Tarifs : intra 650.00 € HT

Méthodes mobilisées, modalités

d'évaluation, moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Questions orales
- Mises en situation
- Quizz en salle avec dispositif klaxoon
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Feuilles de présence
- Formulaires d'évaluation de la formation

Accessibilité personnes handicapées :

Nous contacter au préalable pour co-construire des solutions adaptées, dans la mesure des ressources disponibles

Moyens humains

SPAETH Laurent : Formateur depuis 2002 dans les domaines de l'électrotechnique (D.U.T. GEII obtenu en 1993, Certificat d'instrumentiste obtenu en 2002).

Objectifs pédagogiques

- Savoir travailler ou intervenir en sécurité en fonction des risques électriques.
- Identifier les risques électriques
- Savoir mettre en œuvre les moyens de prévention

Contenu de la formation

- Présentation
- Citer les différents travaux avec ou sans voisinage
 - Préciser le rôle des acteurs
 - Analyser le risque électrique
 - Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans voisinage
 - Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux d'ordre électrique et les limites par rapport aux travaux d'ordre non électrique et sous tension
 - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
 - Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension ainsi que les autres documents associés.
 - Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages
 - Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail hors tension avec ou sans voisinage
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie